

## **Réponse au questionnaire du CCSES**

**Nous pensons que les élus du SIOM et les Maires sont totalement responsables de l'attribution du marché à la SEPUR comme ils sont responsables de tous les marchés publics. Dans ce cadre ils se doivent d'être vigilant sur le sort fait aux salariés suite à l'attribution du marché.**

**Nous pensons que pour garder une bonne maitrise de l'exécution du service public la meilleure solution est la mise en place d'une régie publique.**

**Nous ignorons les clauses de résiliation du contrat actuel. Si ces clauses nous interdisent de rompre le contrat, nous mettrons en œuvre un suivi précis de l'action de SEPUR pour les obliger à respecter leur contrat. Si SEPUR ne respecte pas les clauses de son contrat nous le dénoncerons. Nous proposerons et soutiendrons au sein du SIOM la mise en œuvre d'une régie dès que possible.**

**Pour assurer la transparence citoyenne nous proposerons de créer une Commission Locale d'Information ouverte aux associations environnementale et représentations syndicales.**